

L'épreuve orale du DNB – SESSION 2017

Conseils pratiques pour préparer son épreuve

Détails de l'épreuve

Informations générales

L'épreuve orale de soutenance permet au candidat de présenter **l'un des projets** qu'il a mené au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs (parcours avenir, citoyen, d'éducation artistique et culturelle, santé).

Elle n'évalue pas la qualité du projet mais la capacité du candidat à exposer sa démarche de projet : sa prestation orale et sa capacité d'analyse du travail effectué sont pris en compte.

L'épreuve aura lieu le **mercredi 14 juin 2017**. Elle est notée sur **100 points**.

Le candidat choisit l'un des projets dans la liste suivante ou un projet mené en dehors de l'établissement:

EPI	PARCOURS AVENIR	PARCOURS CITOYEN	PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTUREL
- Culture et Création artistique -Monde économique et professionnel -Transition écologique et développement durable	- Stage en entreprise (de préférence lien avec le projet d'orientation) -Langues vivantes et monde professionnel	-J.S.P -Biodéchets	-Le slam -Projet « moi » -Chorale -Le voyage à Nantes -Land art

Composition du jury

Le jury est composé de deux enseignants.

Préparation de l'épreuve

Avant le **17 mai 2017**, chaque élève de 3^{ème} devra remettre une fiche officielle signée par lui et ses responsables légaux sur laquelle il indiquera le projet choisi pour son oral. Il sera précisé s'il souhaite soutenir son oral **seul, en binôme ou en trinôme**. Il mentionne aussi les disciplines d'enseignement impliquées ou s'il souhaite effectuer une partie de sa présentation dans une langue vivante étrangère ou régionale qui est alors précisée.

Cette fiche sera ensuite signée par le professeur principal puis, au final, par le chef d'établissement. Après cette date, il ne sera plus possible de modifier son choix.

Déroulement de l'épreuve

L'oral se déroule en deux temps : un exposé suivi d'un entretien avec le jury.

L'exposé dure 5 minutes et l'entretien 10 minutes (dans le cas d'une présentation collective, ces durées sont respectivement de 10 et 15 minutes).

Le candidat peut, le cas échéant, présenter ce qu'il a réalisé (production sous forme de projection, enregistrement, réalisation numérique, etc.), mais cette réalisation concrète ne peut intervenir qu'en appui d'un exposé qui permet d'évaluer essentiellement les compétences orales et la capacité de synthèse. Pendant les 5 minutes de présentation, l'élève ne peut être interrompu. Par contre, lors de l'entretien, le jury peut poser des questions sur le projet pour obtenir des précisions. Les questions peuvent aussi porter sur d'autres projets faits par l'élève durant sa scolarité.

Aucune question-piège ne sera posée. Le jury évalue les qualités d'expression orale et la capacité du candidat à rendre compte, analyser ce qu'il a fait.

ATTENTION : tout élève absent à l'épreuve d'examen sera convoqué au rattrapage le jeudi 29 juin au matin

□ Exemple de plan :

I. Description du projet. Pourquoi un tel projet ? (1 minute)

- a. Rappeler l'intitulé du projet.
- b. Quels sont les objectifs du projet ?
- c. Indiquer les contraintes du projet

II. Rendre compte de son travail (2 minutes)

- a. Décrire les grandes étapes du projet
- b. Décrire plus en détail une étape du projet en utilisant le vocabulaire (technique, scientifique, artistique, ...) adapté.
- c. Parler de sa production finale (si elle existe).

III. Analyser son travail (2 minutes)

- a. Parler des difficultés rencontrées.
- b. Dire ce qui a été réussi. Moins bien réussi.
- c. Qu'est-ce que ce projet m'a apporté?
- d. Ce projet m'a-t-il plu ou déplu ? Pourquoi ?